

Les avantages d'adhésion à PharmaGenève **pour** **les officines**

Formation

- Je soutiens la formation continue certifiée FPH de mes pharmaciennes
- Je bénéficie d'un tarif préférentiel sur la cotisation de la formation des apprenties gérée par l'association APH

Promotion

- Je soutiens et défends activement les intérêts de la profession
- Je favorise les échanges interprofessionnels et améliore la prise en charge des patients
- Je m'engage auprès des jeunes pharmaciennes et assistantes en pharmacie afin de garantir une relève de qualité
- Je participe aux campagnes d'information, de sensibilisation et de prévention auprès de la population genevoise

Services

- Je publie gratuitement les offres d'emploi sur le site Internet
- J'obtiens gratuitement les conseils juridiques de la FER en droit du travail (nombre d'heures limité par officine)
- Je suis automatiquement affilié-e à la Convention collective de travail (CCT)
- Je suis tenu-e informé-e de l'actualité de la profession et des actions menées par l'association
- Je bénéficie du soutien du secrétariat

Mon officine adhère

Soutiens

- Je défends le travail de représentation de l'association dans les diverses commissions auprès de la Direction Générale de la Santé
- J'encourage les missions de l'association

Projet pilote

- Je participe à des projets pilotes réservés exclusivement aux pharmacies membres